

Communiqué de presse

Zurich, le 29 mars 2021

COVID-19: GastroSuisse annonce une initiative populaire

La pandémie de coronavirus a révélé les failles de la politique suisse et des bases juridiques face à l'urgence de la situation. Les autorités ont posé les bases dans la loi sur les épidémies pour prendre des mesures strictes pour protéger la santé de la population. Il n'existe toutefois aucun droit à une indemnisation pour les établissements touchés. La conséquence: les entreprises et les collaborateurs fortement touchés sont insuffisamment et bien trop lentement indemnisés. Des centaines de milliers de personnes se sentent laissées pour compte. C'est pourquoi GastroSuisse annonce aujourd'hui son initiative populaire «Une indemnisation adéquate en cas de pandémie».

On peut discuter des mesures prises depuis le début de la pandémie et avoir différentes opinions. Le fait est que: «L'hôtellerie-restauration fait des sacrifices énormes», a déclaré le Conseiller national PDC Alois Gmür. «Cette branche a été reléguée comme victime collatérale dans cette crise. Cela ne doit plus se reproduire à l'avenir», souligne A. Gmür à l'occasion d'une conférence de presse de GastroSuisse à Berne. La fédération de la branche avait invité les journalistes pour annoncer le lancement de l'initiative populaire «Une indemnisation adéquate en cas de pandémie». Le fait qu'A. Gmür ouvre la conférence de presse n'était pas un hasard: le Schwytzois est président de l'intergroupe parlementaire Hôtellerie-restauration, à laquelle appartiennent des conseillers aux Etats et nationaux de tout le spectre politique. Il a également été clair: «La politique n'était pas prête à faire face à une telle situation d'urgence de longue durée.»

Le Conseiller national Alois Gmür, également président de l'association suisse des distributeurs de boissons, a ajouté que si la loi sur les épidémies offrait une base pour prendre des mesures strictes pour protéger la santé de la population, il n'existait aucun droit à une indemnisation pour les établissements et les collaborateurs touchés. C'est précisément ce point qui constitue le maillon faible. «Les branches comme l'hôtellerie-restauration sont particulièrement touchées par la crise», a expliqué Casimir Platzer, président de GastroSuisse. Il semble évident et moralement justifiable que les branches qui ont consenti d'énormes sacrifices dans cette crise soient adéquatement indemnisées. De l'argent a certes été promis dans la crise actuelle dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur. Le Conseil fédéral a articulé le montant de 10 milliards de francs. Seule une partie est toutefois déjà arrivée chez les établissements touchés. En d'autres termes, les indemnités financières sont versées trop lentement et varient beaucoup en fonction des cantons. «Par ailleurs, les montants promis couvrent en moyenne à peine la moitié des coûts fixes», détaille C. Platzer. Il souligne également que «La réglementation des cas de rigueur ne fonctionne pas.»

Les nombreuses erreurs dans la crise actuelle ont fait déborder le vase et poussé la fédération à lancer maintenant une initiative populaire. L'objectif de l'initiative est clair: «Il ne faut plus reproduire les mêmes erreurs», expliquait C. Platzer en poursuivant: «En cas de nouvelle pandémie, il faut des indemnisations adéquates si des établissements venaient à être fermés par les autorités.» Il convient également d'ancrer juridiquement et de préciser le droit à la réduction de l'horaire de travail et à l'allocation perte de gain. L'initiative populaire vise à fixer les règles du jeu pour l'avenir. Massimo

Suter, vice-président de GastroSuisse et président de GastroTicino a souligné pendant la conférence de presse: «Si les personnes concernées sont correctement indemnisées, cela renforce aussi le Conseil fédéral dans sa lutte contre la pandémie et permet une meilleure acceptation des mesures.» Une obligation d'indemnisation force également l'Etat à mieux se préparer à une prochaine pandémie et à prendre les mesures appropriées.

Comme l'a annoncé C. Platzer, GastroSuisse va maintenant rechercher des partenaires pour former une alliance. Il ne devra pas chercher longtemps. L'un d'entre eux se trouvait déjà à la conférence de presse: «Nous soutiendrons dans tous les cas cette initiative populaire», a affirmé A. Gmür en tant que président de l'association suisse des distributeurs de boissons, car cette initiative est très importante pour l'avenir de la Suisse.

Contact

Casimir Platzer, président de GastroSuisse

Téléphone 044 377 53 53, communication@gastrosuisse.ch

GastroSuisse est la fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche. GastroSuisse, avec près de 20 000 entreprises membres (dont environ 2500 hôtels) organisées en 26 associations cantonales et quatre groupements sectoriels, est la plus grande organisation patronale de la branche de l'hôtellerie-restauration.